



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TELETRANSMISSION OBLIGATOIRE DE LA DECLARATION 2083 ET/OU DE LA DECLARATION 1330 CVAE :

DECLARATION DE TRANSMISSION PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES

Je soussigné, Madame, Monsieur:

Agissant, pour le compte de l'entreprise
identifiée ci-dessous en qualité de :

Dénomination de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

.....

.....

N° SIRET :

Déclare que, dans le cadre de l'obligation de télétransmettre¹ :

la déclaration 2083, prévue par l'article 242 sexies du code général des impôts ;

la déclaration 1330 CVAE, prévue par l'article 1649 quater B quater du code général des impôts,

l'entreprise susvisée aura recours aux services du partenaire EDI mandaté par elle et identifié
ci-dessous :

Dénomination du partenaire EDI :

Numéro d'identification du partenaire EDI (sept chiffres) :

Adresse :

.....

.....

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise :

Ce courrier est à retourner au service des impôts des entreprises en charge du dossier de l'entreprise.

ATTENTION !

- L'envoi du présent document est inutile si votre entreprise utilise déjà TDFC pour la transmission de sa déclaration de résultats et de ses annexes.
- Cette déclaration n'entraîne pas l'adhésion globale de votre entreprise à la procédure TDFC. Si la déclaration de résultats et la liasse de votre entreprise est prise en compte dans cette procédure et que vous souhaitez télétransmettre l'ensemble de ces formulaires, y compris le 2083 et/ou le 1330 CVAE, vous devez adhérer à la procédure au moyen de la Convention relative à une opération de transfert de données fiscales et comptables (TDFC).

¹ cocher une ou deux cases selon l'obligation ou les obligations auxquelles l'entreprise est soumise.